

LETTRE OUVERTE

>>> Suite de la page 25

nale, mainmise dont vous dénoncez les méfaits.

**Où il est question
du colonel Rémy,
de Raoul Follereau
et du docteur Schweitzer...**

Sous la IV^e république on pouvait critiquer les administrations défailtantes et les fonctionnaires négligents. Sous la V^e c'est impossible, toute critique quelle qu'elle soit, est considérée comme un crime de lèse-majesté.

Un moment j'ai cru que tout cela allait changer avec l'arrivée du Président Pompidou dont vous avez été le ministre. Mais après avoir lancé votre apostrophe célèbre, vous êtes parti, j'allais dire presque silencieusement... Pourquoi ? Ce n'est ni dans votre nature, ni dans votre tempérament.

Le **colonel REMY** a souffert lorsqu'il a découvert la vérité sur le Maréchal. Il a supplié De Gaulle de revenir sur ce crime et de réparer cette injustice. Toujours au nom de la raison d'état, a-t-il dit, De Gaulle a refusé. C'est un mensonge. C'est son orgueil qui le poussait à s'abriter derrière la raison d'état et à prétendre incarner la France, alors que seul le Maréchal avait été investi et reconnu par tous les états y compris les U.S.A. et l'U.R.S.S. En réalité, De Gaulle a condamné ceux qui ont eu une autre conception de leur devoir que la sienne et les a laissés mourir, comme le général Dentz les fers aux pieds, non parce qu'ils avaient douté de la France, mais de lui.

Voilà, c'est dur, mais il fallait que ça sorte.

J'ai chanté votre chant, et donc, d'une certaine manière, vous avez participé au mensonge auquel j'ai cru et qui aujourd'hui empoisonne toujours la France.

Votre livre me laisse un immense espoir. Il vous suffirait de faire un geste : ce geste évidemment ne satisfera pas les communistes, mais il y a longtemps qu'ils se sont retranchés de la communauté nationale, la preuve, c'est qu'ils se nomment le parti communiste français ! Mais ce geste, si vous le

faites, sera pour tous les vrais Français un geste d'apaisement, un geste de réparation, un geste qui supprimera définitivement la fracture de la communauté française qui dure depuis 55 ans et l'empêche de se rassembler.

Proposez, avant qu'ils ne disparaissent tous, aussi bien à ceux qui ont suivi de Gaulle qu'à ceux qui sont restés fidèles au Maréchal, de conduire son cercueil le 11 novembre prochain de l'île d'Yeu au fort de Douaumont où il reposera en paix au milieu de ses soldats.

J'ai bien hésité avant d'écrire cette lettre. Mais pour moi que Raoul Follereau considérait comme son fils et qui suis son héritier spirituel, il me semble que je lui donne par cette lettre une nouvelle preuve de mon attachement. Vous n'ignorez pas en effet que **Raoul Follereau** fut placé, pendant la «drôle» de guerre, par le 2^e Bureau du Grand Quartier Général à la Commission Interministérielle de Contrôle Téléphonique. A ce titre il écouta, entre autres, les conversations entre Reynaud et Roosevelt en juin 1940. Il était donc bien placé pour savoir que le Maréchal n'avait pas d'autre solution que celle de demander l'armistice.

Toute sa vie il restera fidèle au Maréchal et considérera sa condamnation comme une tache à l'honneur de la France. Comme le Maréchal à son procès, il ne sortira jamais de sa réserve. Sauf une fois à la mort du **docteur Schweitzer**. Il écrira un article intitulé «Schweitzer est-il français ?» dans lequel il dira : «*Tous les Chefs d'états du monde ont adressé un message de condoléances à la fille du célèbre médecin. Tous sauf le Général De Gaulle. Pourquoi ? Parce que le docteur Schweitzer était membre du Comité pour la réhabilitation du Maréchal*».

«*Demain l'ennemi connaîtra le prix du sang et des larmes*» avez-vous écrit en pensant aux occupants. Mais ce sont les occupés, qui ont résisté le revolver sur la tempe et qui souvent, la mort dans l'âme, ont dû se compromettre pour éviter un plus grand mal, qui ont connu, par les communistes, le prix du sang et des larmes.

J'ai confiance dans votre réponse car le courage ne vous a jamais manqué.

Avec l'assurance de ma respectueuse considération.

André Récipon
Croix du combattant volontaire 39/45

André Récipon (à droite) auprès de Raoul



Keystone

Xavier Vallat et le chanoine Polimann réunis à Vichy. Deux glorieux combattants, deux députés, deux grandes consciences françaises.

Nous sommes en décembre 1941. A la suite d'attentats anti-allemands où se trouvaient impliqués (avec d'autres) des résistants Juifs, les autorités d'occupation - on ne rappellera jamais assez qu'une armée étrangère occupait le pays et que, comme toute armée d'occupation, c'est elle qui décidait et ordonnait tout - les autorités d'occupation donc, décident d'imposer d'une amende de UN MILLIARD de francs la communauté israélite de France à travers ses représentants officiels, l'Union Générale des Israélites de France, l'U.G.I.F.

Ouvrons une parenthèse pour dire que la valeur du franc de cette époque était (renseignement fourni par la Banque de France) à peu près le double de la valeur du franc actuel. Un milliard de francs de 1941 en valait donc DEUX de nos jours. Une amende de cette importance était tout simplement colossale.

Les représentants de l'U.G.I.F. André Baur pour la zone occupée, et Raymond Raoul Lambert pour la zone libre, s'étaient immédiatement tournés vers Vichy. Ils savaient parfaitement que le gouvernement du Maréchal Pétain entretenait avec le Consistoire Central et le Grand Rabbinat de France d'excellentes relations. C'est par dizaines, en effet,

Le « milliard du Maréchal »

En décembre 1941, le IIIe Reich frappe la communauté israélite de France, d'une amende colossale : un milliard de francs de l'époque. C'est le Syndicat des banques françaises qui paya. Avec l'aval du Maréchal, et selon un stratagème mis au point par Xavier Vallat à la barbe de l'occupant.

que l'on retrouve dans les archives de cette époque les audiences accordées aux représentants de ces organisations israélites par le Maréchal ou le chef de son gouvernement.

A chaque sortie d'audience, ces personnalités faisaient part à la presse de leurs sentiments de satisfaction, ajoutant même leurs promesses de s'en souvenir le moment échéant. A cette époque les promesses n'avaient pas encore été définies comme quelque chose qui n'engageait que celui qui les recevait. Pourtant, c'est bien ce qui se passa.

Avec le soutien du Maréchal, Xavier Vallat, Commissaire général aux Questions Juives, allait obtenir du Syndicat des banques françaises le versement du milliard de francs exigé par les autorités d'occupation. Mais il n'aurait pas été bon que les Allemands sachent que cette somme était versée en fait par le gouvernement français, et non par la communauté juive mise à l'amende dans son ensemble. Alors, un stratagème fut mis au point.

Carnet d'un témoin

Les détails de ce stratagème ont été dévoilés dans l'ouvrage de R.R. Lambert, responsable comme nous l'avons vu de l'U.G.I.F. pour la zone sud, publié en 1985 chez Fayard sous le titre *Carnet d'un témoin, 1940-1943*.

Dans les pages 146-153, l'auteur raconte que Xavier Vallat, lors d'un entretien, confie à ses interlocuteurs de manière confidentielle que le gouvernement français avancera cette somme à l'U.G.I.F. de Paris, et pour se couvrir, saisira les immeubles juifs en territoire occupé en prenant sur eux une hypothèque de... 99 ans-! D'ici là... ajouta Vallat. L'auteur n'hésite pas à appeler Vallat son ami et à louer sa sincérité. Il donne beaucoup de détails de cet entretien, et Vallat ayant proposé la Caisse des Dépôts pour le

virement, R.R. Lambert insiste pour la Banque de France à Marseille. Vallat accepte. Dans cet ouvrage, si l'auteur a à se plaindre de quelqu'un, ce n'est pas de Vallat, toujours prêt à la conciliation, mais de ses collègues juifs *«jaloux surtout de la confiance que lui manifestent les autorités»*. Il reproche à M. Helbronner d'agir «comme un père jésuite». Le 18 janvier, la délégation permanente du Consistoire a voté une *«motion qui est un monument d'hypocrisie»*. *«Décidément, déplore l'auteur, dès qu'on touche à ceux qui acceptent dogme et culte, on rencontre duplicité et mensonge»*.

Lors de son procès tenu en 1947, Xavier Vallat fera quelques révélations étonnantes au sujet des biens juifs et des subventions accordées par le Maréchal aux organisations juives. L'affaire du milliard sera aussi évoquée. Un livre sortira à ce sujet, intitulé *Le procès Vallat présenté par ses amis*, publié en 1948

aux Editions du Conquistador. Voilà deux ouvrages que notre bibliothèque ne possède malheureusement pas et qui ne dépareraient pas ses rayons. Avis aux généreux donateurs. Nous aimerions tant mettre à la disposition des jeunes chercheurs un fond de bibliothèque complet.

Selon des historiens américains

Nous savons donc sans le moindre doute que la somme a bel et bien été avancée par le gouvernement du Maréchal. Confirmant implicitement le fait, l'historien américain Richard Cohen dit que «grâce à son habileté dans le domaine financier, l'U.G.I.F. parvint à ne rembourser que le quart de la somme». Les historiens américain et canadien Paxton et Marrus indiquent, eux, un remboursement à la hauteur de 300 millions de francs.

Cette somme avancée par les autorités de l'époque est l'illustration parfaite de ce qu'un gouvernement français reconnu et présent sur le terrain pouvait faire pour aider les Français - tous les Français - qui en avaient besoin.

Si par gloriole personnelle le Maréchal, abandonnant les populations à leur sort, était passé en Afrique du Nord, par exemple, cette somme n'aurait pas été avancée par ce Syndicat de banques. Imagine-t-on le Gauleiter qui l'aurait remplacé se souciant d'un pareil montage ? Et dans l'hypothèse d'un Gauleiter, que seraient devenus les prisonniers de guerre juifs ? Qui peut croire qu'ils n'auraient pas été séparés de la masse des autres prisonniers français, conformément à la demande allemande présentée à l'ambassadeur Scapini ? Cette séparation aurait été pour eux le prélude à un sort que l'on imagine.

par Léon Arnoux



Synergie/Ille d'Yeu

L. A.